



DER/AA

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 11 septembre 2018 portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne – spécialité "espaces verts et naturels" – Session 2019

ARRÊTÉ N° DER M. 050319 Envoi Préfecture : 05.03.2019 Visa Préfecture : Affichage du : au :
--

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n° 2010-1360 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu son arrêté en date du 11 septembre 2018 organisant un examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne dans la spécialité "espaces verts et naturels",
- Vu son arrêté en date du 18 décembre 2018 complété établissant la liste des membres des jurys de concours et d'examens professionnels pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2019,

- Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys de concours et examens professionnels effectué le 11 janvier 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury et les correcteurs de l'épreuve écrite,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne – spécialité "espaces verts et naturels" est fixée comme suit :

- Monsieur Fabrice CAUCHI, Responsable du Service Espaces Verts à la Ville de BAYONNE, Président du jury,
- Monsieur Benoît UGARTEMENDIA, Ingénieur territorial à la Ville d'HENDAYE, remplaçant le Président en cas d'empêchement,
- Madame Vanessa HORROD, Adjointe au Maire de LONS, Membre suppléant du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Anne-Marie FOURCADE, Maire de MONTARDON, Membre titulaire du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Catherine DUFAU-SANSOT, représentant le CNFPT,
- Monsieur Éric DARRICAU, Technicien territorial à la Ville de LONS, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur Thierry VOGT, Technicien principal territorial de 1^{ère} classe à la Communauté de Communes LACQ ORTHEZ ou par Monsieur Laurent ROUX, Technicien principal territorial de 1^{ère} classe à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE, également membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B.

ARTICLE 2^{ème} : Sont désignés en qualité de correcteur de l'épreuve écrite :

- Monsieur Fabrice CAUCHI, Responsable du Service Espaces Verts à la Ville de BAYONNE,
- Madame Martine TOULET, Enseignante au Lycée Agricole Armand David à HASPARREN.

ARTICLE 3^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2018 demeurent sans changement.

ARTICLE 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 5 mars 2019

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/03/2019

les Pyrénées-Atlantiques
dir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
ernet : www.cdg-64.fr